

Annexe n° 12

LETTRE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES À M. JEAN-CHARLES CORBET EN DATE DU 31 JUILLET 2002



LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Paris, le 31 JUIL. 2002

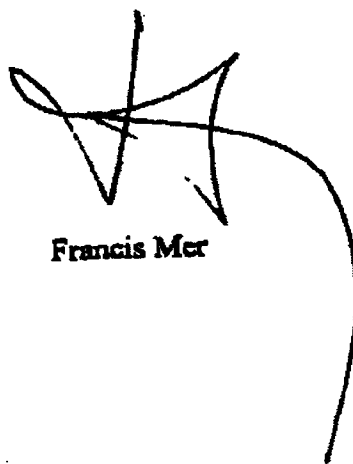
Monsieur le Président,

Par lettres de mon prédécesseur des 8 janvier et 3 mai 2002, il vous a été confirmé que l'opération d'acquisition de deux Airbus A 340-300 par votre compagnie pouvait bénéficier du dispositif de l'article 39 CA du code général des impôts.

Je vous confirme à nouveau cette décision de principe, en vous précisant que l'agrément définitif sera délivré dès qu'un syndicat d'investisseurs aura souscrit les droits dans les GIE.

A cet effet, je vous invite à vous rapprocher, le moment venu, de la direction générale des impôts afin de produire les documents nécessaires à la finalisation de votre dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Mer

Monsieur Jean-Charles Corbet
Président-Directeur général d'Air Lib
Bâtiment 363
BP 854

Annexe n° 13

**LETTRE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AÉROPORTS DE PARIS
EN DATE DU 22 AOÛT 2002**

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Paris, le 22 août 2002

Monsieur le Directeur Général,

La Société Air Lib a interrompu le paiement des redevances dues à Aéroports de Paris depuis plusieurs mois.

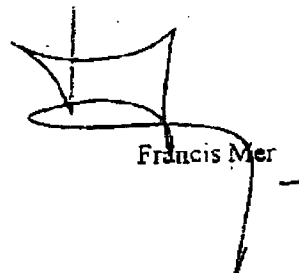
Je vous informe que l'ensemble des créances dues par Air Lib à Aéroports de Paris font l'objet d'un moratoire, décidé dans les conditions suivantes :

- le moratoire concerne les créances exigibles au 31 juillet 2002. Le recouvrement du passif échu à cette date est ainsi suspendu ;
- le paiement par Air Lib de ses échéances courantes reprend à compter du 1^{er} août 2002, ce qui constitue une condition résolutoire.

Je vous remercie de bien vouloir notifier à Air Lib le montant du passif concerné à la date du 31 juillet 2002 ainsi que les créances dues par l'entreprise au mois d'août 2002.

Le Secrétariat Général du CIRJ se tient à votre disposition pour tout éclaircissement qui vous apparaîtrait nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de ma considération distinguée.



Francis Mer

Monsieur Pierre Chassigneux
Président
Aéroports de Paris
291 boulevard Raspail
75014 PARIS

Annexe n° 14

**NOTE DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
AU DIRECTEUR DU TRÉSOR
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2002**

15. NOV. 2002 19:15

SEC DIR TRESOR 33 1 53:83615
SEC DIR TRESOR

N°187 P. 2

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET-DE L'INDUSTRIE

Paris, le 15 NOV. 2002

NOTE POUR

Monsieur le Directeur du Trésor
(Secrétariat Général du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle)

Monsieur le Directeur Général de la Comptabilité Publique

En application des décisions du Premier Ministre relative à la compagnie aérienne Air Lib, je vous donne pour instruction :

- 1) de prolonger de deux mois supplémentaires, jusqu'au 9 janvier 2003, par un avenant à la convention de prêt, le concours de 30,5 M€ du FDES mis en place le 9 janvier 2002 en faveur de la Société d'Exploitation AOM Air Liberté et d'en informer la Commission Européenne en liaison avec le SGCI ;
- 2) de prolonger également jusqu'au 9 janvier 2003 le moratoire couvrant les charges sociales et fiscales et autres créances publiques échues au 31 juillet 2002 et de placer sous moratoire les charges sociales et fiscales et autres créances publiques courant du 1^{er} août 2002 au 9 janvier 2003 ;
- 3) et en conséquence, de donner les instructions nécessaires aux comptables publics concernés.


Francis MER